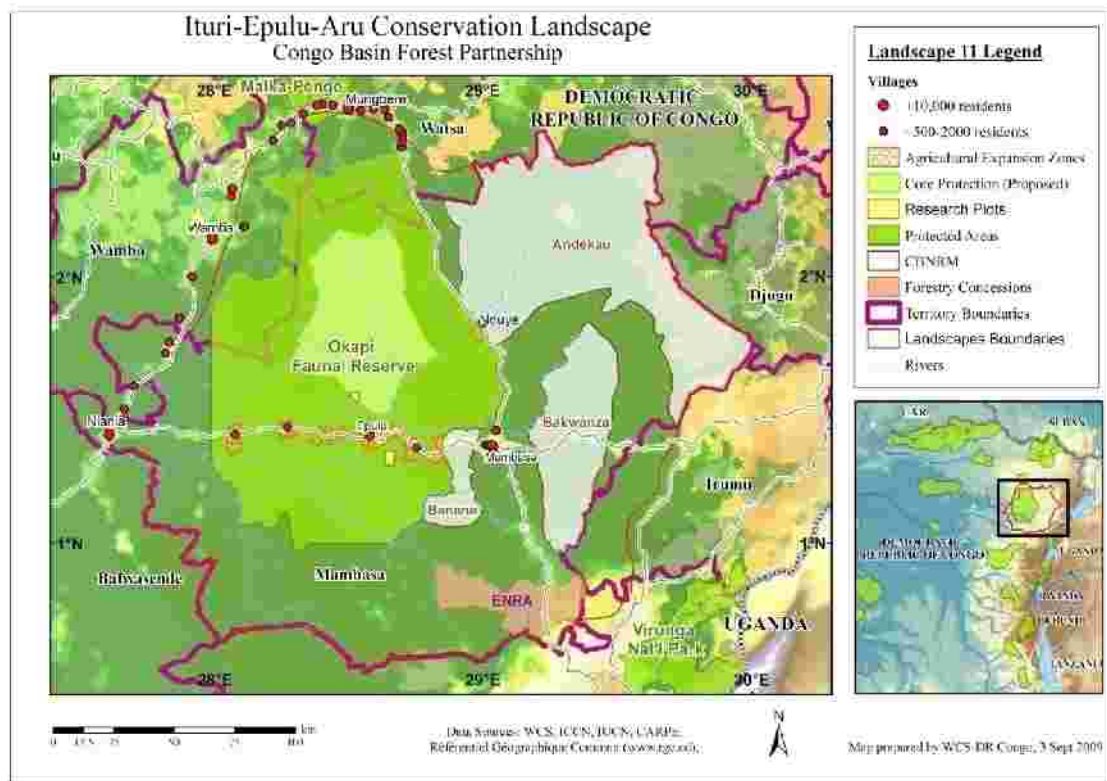


LA RESERVE DE FAUNE A OKAPI

Carte



Superficie: 1 372 600 ha

Catégorie IUCN : V

Label international

Site du Patrimoine Mondial.

Principales pressions

- Le braconnage (avec des pièges et à l'arme automatique) ;
- L'exploitation minière artisanale ;
- L'agriculture itinérante.

Principales menaces

- L'exploitation forestière à l'extérieur et à l'intérieur de l'AP ;
- La pollution issue de l'exploitation minière industrielle située à l'extérieur de l'AP ;
- La collecte non réglementée des PFNL ;
- La pression démographique.

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

La réserve de faune à Okapi a été créée par arrêté ministériel n°045/CM/ECN/92 du 2 mai 1992.

Propriétaire foncier : Etat congolais

Institution de gestion : ICCN

Projets en cours sur l'aire protégée

Plusieurs partenaires appuient la gestion de l'AP :

- la KfW met à la disposition de la RFO un important financement
- WCS
- Gilman International Conservation
- UNESCO avec l'appui de la coopération belge: pour la protection de l'AP. Le budget prend fin en 2010
- USAID / CARPE
- US Fish and Wildlife Service (appuie l'entretien des infrastructures et la protection des éléphants)

Limites de l'aire protégée

L'AP est délimitée dans sa partie Est par une route, une rivière et des lignes matérialisées par des coordonnées au Nord et Sud. Les zones agricoles sont délimitées par des bornes. Les gestionnaires et communautés locales semblent connaître les limites de l'AP. Les communautés riveraines revendiquent certaines parties qui sont à l'intérieur de l'AP (pas en périphérie) comme étant des territoires leurs appartenant. La matérialisation des limites soulève des problèmes d'expropriation des terres, d'expulsion.

Le règlement de l'aire protégée

En plus de l'acte juridique de création de l'AP, l'Ordonnance loi 69/041 du 22 août 1969, loi 0011 portant code forestier énumère d'autres règles de gestion de l'AP.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Les objectifs actuellement suivis par les gestionnaires de l'AP sont ceux définis dans l'arrêté de classement.

Configuration de l'aire protégée

Il existe des enclaves à l'intérieur de l'AP. Elles sont situées le long de la route qui la traverse, sous forme de villages entourés de leur zone agricole. Il y a aussi quelques enclaves agricoles sur la périphérie de l'AP. Pour le moment l'AP comprend une zone de gestion unique où les habitants peuvent circuler librement. Des permis sont délivrés aux personnes qui traversent l'aire pour contrôler le nombre de jours passés

dans l'AP. Il est interdit d'y faire de l'agriculture (en dehors des enclaves), de la coupe de bois, de la chasse (sauf pour les pygmées), mais il est possible d'y prélever les produits forestiers non ligneux. Il y a un projet de zonage qui consisterait à créer une zone de protection intégrale où, en dehors de la recherche scientifique, aucune autre activité humaine ne serait autorisée.

Plan de gestion/aménagement et plan de travail

Le dernier plan de gestion (PdG) a été validé en 1994 (pour une durée de dix ans) mais il n'a jamais été exécuté par manque de moyens. Actuellement, un autre plan de gestion est en cours de préparation. Il sera mis à jour tous les cinq ans. Même s'il n'y a pas encore de plan de gestion validé, des activités de gestion sont menées sur la base de l'ancien PdG et du prochain PdG (zonage, infrastructure de surveillance). Des données récoltées de manières régulières sur le suivi écologique et les aspects socioéconomiques ont été intégrées au projet de plan de gestion en cours.

Etant donné que la RFO est une macro zone dans un landscape, son plan de travail s'inspire du plan de travail du landscape (qui vise à réduire la déforestation et la perte de biodiversité). Autour de 80% des activités prévues par ce plan de travail sont menées à terme (les 20% non réalisées sont reprogrammées sur l'année suivante).

Suivi évaluation

Le plan de travail est soumis à une évaluation du taux de réalisation des activités à mi parcours (tous les six mois) puis à une évaluation tous les ans grâce au comité d'évaluation du landscape.

Des indicateurs permettent de mesurer l'impact des activités menées sur l'état de conservation de la faune et de l'habitat de l'AP. Ce sont par exemple : les taux d'observation des espèces clés, les taux de distribution des activités illégales, les taux de déforestation, les taux d'utilisation des zones agricoles (pour voir le niveau d'avancement des champs par rapport au niveau initial). Ces indicateurs sont mesurés annuellement ou trimestriellement pour ce qui est du taux des espèces clés. Ensuite le plan de travail est revu en fonction des indicateurs mesurés.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

L'effectif du personnel travaillant dans l'AP est de 88 membres permanents et une quarantaine de temporaires (pisteurs et porteurs).

| Poste occupé par le personnel permanent | Nombre |
|--|--------|
| Conservateur en chef | 1 |
| officiers (chargé de la lutte anti braconnage) | 4 |
| monitoring | 2 |
| Administration et justice | 2 |
| Unité de conservation communautaire | 4 |
| Collaborateur d'unité conservation communautaire | 14 |
| Lutte anti braconnage | 60 |
| Comptabilité et finance | 1 |

L'effectif d'agents chargés de surveiller l'AP n'est que d'environ 80 personnes, ce qui est très insuffisant. Dans les lignes directrices du 1^{er} plan d'aménagement, il avait

été proposé 216 personnes.

Recherche

L'Université de Louvain (Belgique) a travaillé sur les poissons présents dans les cours d'eau de l'AP. L'Université de Londres (Grande Bretagne) est venue étudier les pygmées. Des études sont également en cours pour rechercher une alternative à la chasse de subsistance. Les données de recherche sont disponibles pour les gestionnaires. Jusqu'à présent les gestionnaires n'ont pas identifié de thèmes de recherche privilégiés pour leur besoin de gestion et les chercheurs viennent avec leur propre sujet de recherche.

Moyens financiers

Le budget annuel provenant de l'Etat s'élève à 24 000 \$ et est entièrement utilisé pour payer les salaires du personnel. Les partenaires appuient les activités de l'AP par des projets de l'ordre de 500 000\$ pour Gilman International Conservation et de 420 000\$ pour le projet de WCS. Les principaux postes de dépenses du budget sont estimés à :

- la surveillance : 200 000\$/an
- l'administration et personnel : 400 000\$/an
- la recherche et le bio monitoring : 50 000\$/an environ
- l'éducation environnementale et la sensibilisation : 60 000\$/an
- la conservation communautaire : 230 000\$/an

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Il n'y a pas de mécanisme de gestion active des ressources naturelles à proprement parler. Dans le futur plan de gestion, un guide d'accès aux ressources détaillera les différentes règles d'utilisation des ressources de l'AP.

L'application de la loi

Pour la gestion du braconnage, un réseau d'information a été mis en place, les opérations de surveillance sont planifiées. Il y a environ 80 personnes chargées de la surveillance sur le terrain. Ils connaissent les textes et règlements de l'AP mais peu (40%) ont les compétences nécessaires pour les faire appliquer. L'application est parfois difficile dans la mesure où certains interdits mentionnés dans le texte de création sont levés par les autorités locales, mais il faut souligner que la surveillance couvre plus de 80% de la surface de l'AP.

Il y a eu 733 arrestations pour activités illégales en 2009 (activité minière artisanale dans l'AP, braconnage par piégeage, etc.). Les contrevenants provenaient des villages riverains, internes et des centres périurbains. En cas d'arrestation les contrevenants reçoivent une amende, sont soumis à des travaux forcés, ou sont déférés devant la cours de justice.

Inventaires des ressources

L'AP dispose de plusieurs sources de données :

- Un inventaire des grands mammifères, réalisé par WCS en 2006
- Un inventaire sur les espèces ligneuses, réalisé par WCS en 2009

- Une étude des activités socioéconomiques des communautés riveraines de l'AP réalisée par WCS en 2009.

D'autres inventaires ont été faits en 2002, 2003 (faune) et en 1994 et 2003 (socio économique). Une étude sur la dynamique forestière est réalisée tous les cinq ans. Toutes ces données sont disponibles et utilisées par les gestionnaires. Les données actuelles suffisent mais d'autres pourraient être ajoutées comme celles relatives au suivi des activités anthropiques, et la mise à jour plus régulière de la carte de couverture végétale.

Gestion du personnel

40% du personnel n'a pas la formation adaptée à son profil poste. Seul le conservateur en chef et le conservateur assistant ont un niveau supérieur au bac. Les fonctionnaires perçoivent leur salaire avec en général un retard de deux mois. Les contractuels par contre sont payés dans les délais car ils sont pris en charge par les partenaires. Ces distorsions peuvent créer des problèmes en termes de gestion du personnel. Le personnel a déjà bénéficié de formations complémentaires :

- Le conservateur en chef et le conservateur ont reçu une formation en technique de protection et stratégie de surveillance et sur les plans d'opération (brevet paramilitaire) (2002) et aussi une formation en gestion des ressources naturelles en 2004 et 2005 (diplôme supérieur)
- Deux officiers principaux ont reçu une formation à l'école de Garoua (2009-2010)
- Les autres officiers ont reçu une formation en tactique de surveillance
- Les autres gardes ont eu des formations en informatique, SIG et surveillance

Malgré cela, des besoins en formations complémentaires ont été identifiées par les gestionnaires :

- Unité de lutte anti braconnage : formation en tactique de surveillance (dont logistique et administration)
- Unité de conservation communautaire : résolution des conflits, formation en gestion de l'interface AP/communauté et formation en collecte et analyse des données socio économiques
- Unité de bio monitoring : collecte et analyse des données écologiques et cartographie
- Administration et gestion des ressources humaines : gestion des ressources humaines, instruction des dossiers judiciaires

Gestion du budget

Le budget actuel de fonctionnement permet de couvrir une bonne partie des activités de gestion de l'AP. Seul l'entretien des infrastructures n'est pas budgétisé. Il n'y a pas de mécanisme de suivi et de contrôle de gestion du budget dans sa globalité, puisque les différents bailleurs de fonds gèrent leur propre budget selon leurs procédures. Le budget de l'AP n'est par ailleurs pas sécurisé et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes.

Infrastructure et équipement

En termes de bâtiments et d'équipements pour la base vie, il y a des bureaux et des logements pour le personnel, quatre véhicules, sept motos, du matériel informatique et une connexion internet. Il y a une piste d'aviation à l'intérieur de l'AP (mais pas

d'avion), un point d'observation, des pistes touristiques, du matériel de patrouille et une radio. Il y a aussi des moyens d'hébergement pour les touristes. Les gestionnaires estiment qu'il manque des postes de patrouilles et du matériel de surveillance. Les infrastructures ne sont quasiment pas entretenues à l'heure actuelle.

Education et Sensibilisation

L'information, la sensibilisation et l'éducation environnementale autour de l'AP se fait à travers des panneaux de signalisation à l'entrée des zones de gestion, les brochures, les émissions radio, les conférences scolaires (deux en 2009), les réunions villageoises (deux par village), la projection de films sur les thèmes de la conservation, ou en profitant de manifestations sportives pour faire passer des messages de conservation. Toutes ces activités sont financées par le partenaire Gilman International Conservation. Les messages et thèmes traités portent principalement sur : la législation de l'ICCN et de la RFO, le processus de zonage, les missions de l'ICCN et des gardes du parc, la notion de patrimoine mondial. La programmation est trimestrielle pour les émissions radio et les réunions dans les villages. Les conférences scolaires se font semestriellement. Le programme de sensibilisation actuel répond bien aux objectifs de gestion de l'AP. Huit personnes sont chargées de mettre en œuvre ce programme de sensibilisation.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il existe des conventions avec des groupes de villages qui utilisent la même zone agricole. Ces conventions établissent les règles que les communautés doivent suivre pour utiliser ces zones. Les toutes premières conventions ont été signées en 2007 ou 2008. Il y a 15 zones agricoles donc 15 conventions. Ces conventions ne sont pas toujours bien appliquées (mais sont respectées à plus de 60%) et la résolution des conflits se fait à l'amiable. Il y a des contacts réguliers entre les gestionnaires et les populations mais il faudrait augmenter la sensibilisation et créer des activités génératrices de revenus pour les populations

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Il existe des groupes de concertation (comité local de suivi pour la conservation des ressources naturelles) qui sont les interlocuteurs privilégiés des gestionnaires. Ce comité est composé de villageois, et il a été créé à l'initiative des gestionnaires. Les communautés sont consultées sur les questions de gestion pour le futur plan de gestion mais elles n'ont pas de droit de vote sur les décisions de gestion. Elles sont aussi consultées sur les questions de zonage et au sujet des actions de développement (implantation de quelques programmes communautaires), mais elles ne sont pas consultées sur les sujets de gestion du braconnage bien qu'il soit envisagé qu'elles contribuent activement à la surveillance par la suite.

Tourisme

Il n'y a jamais eu pas de tour opérateur touristique mais il y a des touristes qui viennent directement dans l'AP et y logent. Il y passe une trentaine de touristes par an. Ils sont guidés par les gestionnaires. Cette activité va être développée à l'avenir.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil visiteurs

Il existe un hébergement pour 20 personnes, entretenu régulièrement. Pour le moment cet hébergement suffit à accueillir la totalité des touristes en fonction des saisons, mais les gestionnaires souhaitent développer cette activité à l'avenir. Il y a une réelle volonté d'augmenter la capacité d'hébergement des touristes et de créer des activités récréatives (bar, restaurant, etc.). Cependant le mauvais état des routes et l'insécurité dans la zone sont des entraves majeures au développement de ce secteur d'activité à l'heure actuelle.

Droits et taxes

La loi 69-041 prévoit une taxe annuelle de « conservations » imputable aux pêcheurs. Il existe aussi des taxes de séjour appliquées aux personnes qui traversent l'AP pendant quelques jours. Ces taxes sont perçues par les gestionnaires. L'ensemble des taxes représentent 500\$ de recettes par an. L'entrée touristique et les frais de logement fournissent une recette d'environ 6000\$ par an. Sur ces taxes et droits d'entrée, 50% restent au niveau de l'AP et les 50% restant sont transférés à la direction générale de l'ICCN. Aucun pourcentage n'est versé aux communautés.

Accès

L'AP est délimitée en partie par des rivières (partie Sud) et une route (partie Est). Mais le contrôle de ces points d'entrée est faible d'autant plus que les parties Est et Nord sont enclavées et sont donc accessibles. En outre l'AP est située dans une zone soumise à des troubles politiques.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés ne profitent pas des retombées des activités touristiques se déroulant dans l'AP mais utilisent ses ressources naturelles pour leur subsistance quotidienne. Quelques initiatives locales pour améliorer le bien-être des communautés ont été engagées (appui à des centres de santé, appui à des écoles) grâce à l'appui des partenaires.

Etat des lieux

Des états des lieux des ressources ont été réalisés en 1994, 2000, 2005-2006. Les données pour estimer l'état de conservation de la biodiversité au jour d'aujourd'hui semblent suffisantes. Ces données d'inventaire ont montré que les espèces clé ont diminué de 50% pendant les 10 ans de conflit. Malgré cette dégradation des ressources, il reste aujourd'hui certaines espèces phares : Okapi (*Okapia johnstonia*), Eléphant, Chimpanzé...

Il n'existe pas de programme de réhabilitation des espaces dégradés dans l'AP. On notera toutefois que Gilman International Conservation a développé un programme d'agroforesterie en périphérie de l'AP. Ce programme est mis en place depuis 2000 et aujourd'hui on estime que quelques zones ont été améliorées. Mais le programme a été réduit car il n'y a plus de financement.